

# PROGRAMME - INSCRIPTION

## FORMULAIRE N° 3 : INSCRIPTION POUR LES LIGÉRIENS

**Vous êtes ligérien ?** Grâce au partenariat avec votre département, l'inscription pour vous est gratuite. Cependant, vous devez compléter le formulaire ci-dessous et choisir si vous souhaitez participer au repas et bénéficier d'un hébergement.

**Vous souhaitez faciliter votre inscription ?** [Inscrivez-vous en ligne !](#)

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ADHÉRER À L'IFAC](#).

Nom et Prénom : .....

Structure et Profession : .....

Adresse complète : .....

Téléphone / Courriel : .....

► Je m'inscris à cette formation :

en tant que ligérien, les frais d'inscription sont gratuits.

► Les frais de restauration s'élèvent à 50 €. Ces frais comprennent :

- le repas du mardi midi et du mardi soir (au Collège Mario Meunier),
- le repas du mercredi midi, pris au Collège avec les services d'un traiteur.

Précisez vos éventuelles intolérances alimentaires :

► Les frais d'hébergement s'élèvent à 10 €. Je sélectionne :

la nuit en chambres collectives au Collège (4 personnes par chambre avec une salle de bain/W.C ) et le petit-déjeuner pris au Collège

► Voici l'adresse d'un hôtel si vous souhaitez être hébergé ailleurs :

### Le Gil de France

18 Bis Boulevard Lachèze,

42600 Montbrison : 04 77 58 06 16

Entre le Collège et l'hôtel : 1 km, 12 min

Entre le Centre Musical Pierre Boulez (Maîtrise) et l'hôtel : 800 m et 10 min

► Tarif global pour une inscription individuelle sans hébergement et sans repas:

- les frais pédagogiques : **gratuits**
- la restauration : **50€**
- l'hébergement : **10€**

**Je calcule le montant total : soit .....€ d'inscription en tant que ligérien.**

**Pour que votre inscription soit prise en compte**, vous devez compléter ce formulaire et l'envoyer, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'IFAC, à : *28 boulevard Jeanne d'Arc - 86000 Poitiers*

**Date :**

**Signature :**

TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT NÉCESSAIRES POUR TRAITER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION. EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978, VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS ET PROCÉDER ÉVENTUELLEMENT AUX RECTIFICATIONS NÉCESSAIRES. SUR SIMPLE DEMANDE ÉCRITE, VOUS POUVEZ VOUS OPPOSER À CE QUE CES INFORMATIONS SOIENT TRANSMISES.